



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/AC.35/1998/29  
22 mai 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU CONSEIL DE SÉCURITÉ CRÉÉ  
PAR LA RÉOLUTION 1160 (1998)

Note verbale datée du 18 mai 1998, adressée au Président du  
Comité par la Mission permanente de l'ex-République yougoslave  
de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République de Macédoine auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998) et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République de Macédoine a pris toutes les mesures nécessaires, avec effet immédiat, pour donner effet aux dispositions pertinentes de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité en date du 31 mars 1998 concernant la vente ou la fourniture à la République fédérale de Yougoslavie, y compris le Kosovo, d'armements et de matériel connexe de tous types.

-----